

EDITO



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Dimanche 7 juin les élections européennes auront lieu, nous comptons sur votre participation même si de-ci, de-là, nous entendons que le nombre de votants sera faible. Lors des élections européennes nous espérons rester dans la continuité de ce qui est la ville du Perray, une commune particulièrement civique. Nous avons été mis à l'honneur le 4 mai dernier par Monsieur Neveu ancien maire d'Elancourt, président de l'Association des Anciens élus des Yvelines, venu nous remettre la Marianne d'argent en reconnaissance du fort taux de participa-

tion des Perrotins à chaque élection et cela depuis des décennies.

- Rappelons que les députés européens sont élus au suffrage universel. Ils participent dans le cadre des pouvoirs qui leur sont conférés à l'adoption de textes applicables dans notre pays et dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous.

- Rappelons que voter est une formidable opportunité, c'est un geste civique. N'oublions pas que beaucoup de citoyens sont privés de ce droit élémentaire.

Le joli mois de mai au Perray :

Les 30 ans de l'association AIDEMA : notre commune devenue royaume de la musique !

Jeunes et moins jeunes nous ont offert pendant plusieurs jours une démonstration de leur savoir faire dans une ébauche de talents et une envolée de notes qui ont résonné longtemps à nos oreilles. Merci aux organisateurs, votre anniversaire était une réelle réussite. Vous pouvez en être fiers, l'AIDEMA est devenu une grande parmi les grandes !

Les 30 et 31 mai la prestation des danseuses de l'Elan : un bien beau spectacle artistique ! Pour la première fois, les représentations ont eu lieu dans notre salle des fêtes de la Mare au Loup qui, nous en sommes conscients, n'a pas la prétention de rivaliser avec les grandes salles. Mais toute modeste qu'elle soit, les petites danseuses ont pu s'exprimer et évoluer à la très grande satisfaction des parents et amis et ce grâce au travail de préparation de cet espace, effectué par nos services techniques, espace mis à disposition gratuitement.

Mais au cours de ce mois de mai des travaux ont perturbé nos habitudes. Des déviations ont été mises en place afin que les entreprises puissent effectuer leurs tâches sur les différents chantiers.

Il y a eu :

- le retrait devenu obligatoire, des branchements en plomb des canalisations d'eau potable subsistant encore dans certaines habitations.

- la réhabilitation des canalisations d'eaux usées face au champ de foire et surtout à l'entrée de la rue de la gare où les ouvriers ont rencontré de grosses difficultés dues au grand nombre de réseaux peu profonds (gaz, téléphone, eau potable) et à la proximité de sources rendant le terrain extrêmement meuble et ne permettant pas l'utilisation de machines.

Parmi ces chantiers, avez-vous remarqué le couronnement du mur du Parc Municipal, rue de la Grenouillère ?

Un joli travail fait par une entreprise perrotine.

Je vous souhaite un joyeux mois de juin.

Madame Le Maire

Paulette Deschamps